Fiche de renseignements et d'urgence

Une fiche par enfant — à afficher et à garder accessible

À AFFICHER

NUMÉROS D'URGENCE

- **15** SAMU — urgence médicale
- **17** Police, gendarmerie
- **114** Urgence par SMS — surdité
- **3919** Violences faites aux femmes
- **18** Pompiers — secours, accident
- **112** Urgence européen
- **119** Enfance en danger

CENTRE ANTIPOISON DE VOTRE RÉGION

MÉDECIN DE GARDE / MAISON MÉDICALE

L'ENFANT ACCUEILLI

NOM ET PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE DU DOMICILE DE L'ENFANT

LES PARENTS

PARENT 1 — NOM ET PRÉNOM

TÉLÉPHONE PORTABLE

EMPLOYEUR ET TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

PARENT 2 — NOM ET PRÉNOM

TÉLÉPHONE PORTABLE

EMPLOYEUR ET TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

À PRÉVENIR SI LES PARENTS NE RÉPONDENT PAS

NOM, PRÉNOM ET LIEN AVEC L'ENFANT

TÉLÉPHONE

NOM, PRÉNOM ET LIEN AVEC L'ENFANT

TÉLÉPHONE

AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Une pièce d'identité sera demandée. Toute personne non inscrite ici ne pourra pas repartir avec l'enfant.

NOM, PRÉNOM ET LIEN

TÉLÉPHONE

NOM, PRÉNOM ET LIEN

TÉLÉPHONE

Santé et autorisations

À AFFICHER

Suite de la fiche — nom de l'enfant : .....

SANTÉ DE L'ENFANT

MÉDECIN TRAITANT — NOM

TÉLÉPHONE DU CABINET

ALLERGIES CONNUES ET CONDUITE À TENIR

TRAITEMENT EN COURS, PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) ÉVENTUEL

VACCINATIONS — DATE DU DERNIER RAPPEL

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE DE RATTACHEMENT

ANTÉCÉDENTS UTILES EN URGENCE (CONVULSIONS, ASTHME, DIABÈTE, APPAREILLAGE)

AUTORISATIONS PARENTALES

- ☐ OUI ☐ NON — Appeler les secours et faire hospitaliser l'enfant en cas d'urgence, en prévenant les parents dès que possible.
- ☐ OUI ☐ NON — Administrer les médicaments prescrits par ordonnance (article R2111-1 du code de la santé publique).
- ☐ OUI ☐ NON — Sortir avec l'enfant : promenades, parc, courses, relais petite enfance, activités d'éveil.
- ☐ OUI ☐ NON — Transporter l'enfant en voiture, dans un siège homologué adapté à son âge et à son poids.
- ☐ OUI ☐ NON — Photographier l'enfant dans le cadre de l'accueil, sans diffusion publique.

> En cas d'urgence vitale, appelez le 15 avant toute chose. L'autorisation parentale n'est jamais un préalable au secours : elle sert à agir vite, pas à hésiter.

SIGNATURES

FAIT À

LE

SIGNATURE DU PREMIER PARENT

SIGNATURE DU SECOND PARENT

SIGNATURE DE L'ASSISTANTE MATERNELLE

> À mettre à jour à chaque changement : téléphone, employeur, traitement, personne autorisée. Une fiche périmée est plus dangereuse qu'une fiche absente, parce qu'on lui fait confiance.